

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 73-357/SG/AI portant interdiction de séjour .

n° 73-357/SG/AI

Ministère

MINISTÈRE DES AFFAIRES INTÉRIEURES

Date de publication

1 mars 1973

Numéro JO

n° 6 du 25/03/1973

Date du numéro

25 mars 1973

TEXTE INTÉGRAL

Le séjour dans le District de Djibouti et les Cercles Tadjourah et d'Obock est interdit pendant cinq ans à Mohamed Ahmed Mohamed, né vers 1944 à Tadjourah, condamné le 29 juin 1972 par le Tribunal correctionnel de Djibouti, à un an de prison et cinq ans d'interdiction de séjour, pour complicité de vol, écroué le 29 mars 1972, libéré le 29 mars 1973.